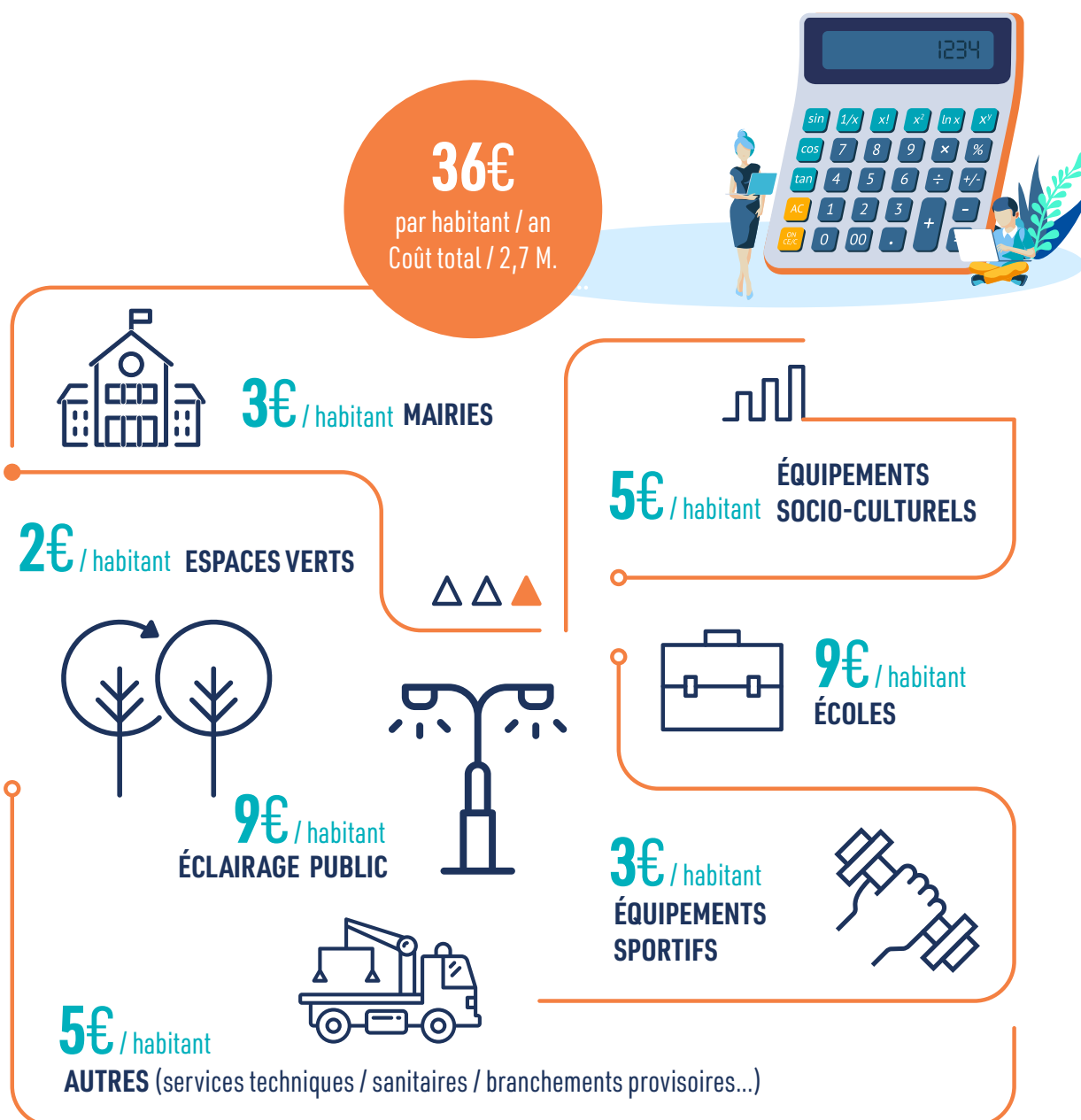


La lettre du service public de la rénovation énergétique est un outil trimestriel d'information et d'accompagnement dans vos démarches de rénovation énergétique. Son objectif : vous donner les clés, les bons plans et les informations en matière d'énergie.

RÉNOVER - ÉCONOMISER

■ Quelle facture d'énergie et d'eau pour nos espaces et bâtiments publics ?

En 2017, l'étude " Patrimoine " a été réalisée à partir des données de 30 communes de Grand Châtellerauld, représentant 75 072 habitants soit 88 % de la population de l'agglomération.



EN PRATIQUE

■ Accompagner plus loin les communes et augmenter fortement la concrétisation des projets de rénovation énergétique de leur patrimoine bâti.

Le plan de relance national et la FNCCR⁽¹⁾ territoire d'énergie a lancé le programme ACTEE 2⁽²⁾ SEQUOIA⁽³⁾. Le service commun de la transition énergétique de Grand Châtelleraut s'associe au service énergie climat de Grand Poitiers pour créer une coopération entre EPCI⁽⁴⁾ agrégateurs d'actions d'efficacité énergétique.

Grâce au financement à hauteur de 50% du programme ACTEE 2, les deux collectivités recrutent des économes de flux, techniciens polyvalents pour renforcer le dispositif des CEP⁽⁵⁾ porté par l'ADEME.

Les Conseillers en Énergie Partagé et les économes de flux agissent pour réduire les consommations en vue d'une utilisation rationnelle de l'énergie et des ressources naturelles. Leurs missions sont donc complémentaires dans l'accompagnement des projets des communes, et ce, sans discontinuité.

Les économes de flux sont en charge du développement de l'ingénierie financière, de l'accompagnement à la réalisation des travaux et également du suivi des équipes de maîtrise d'œuvre. C'est dans ce cadre, que nous avons le plaisir d'accueillir dans notre service, Hervé Magnan qui a travaillé pendant 10 ans dans un bureau d'études en génie climatique poitevin.

(1) **FNCCR** : Fédération nationale des collectivités concédantes et régies

(2) **ACTEE** : Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique

(3) **SEQUOIA** : Soutien aux Élus (locaux) : Qualitatif, Organisé, Intelligent et Ambitieux

(4) **EPCI** : Établissement Public de Coopération Intercommunale

(5) **CEP** : Conseil en Énergie Partagé



Hervé Magnan

GRAND CHÂTELLERAULT VOUS ACCOMPAGNE

■ Les actions du CEP

CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DES ENR&R THERMIQUES. CHALEUR RENOUVELABLE ET ÉNERGIE DE RÉCUPÉRATION.

Le contrat de développement des EnR&R⁽¹⁾ thermiques est piloté par le service commun de la transition énergétique. Pendant 3 à 6 ans, il vous permet de bénéficier d'aides financières sur les études et les investissements. Les projets, toutes filières ENR&R thermiques confondues, sont éligibles. Ce dispositif offre la possibilité d'une aide à l'animation territoriale réalisée par des techniciens du service en coordination avec les bureaux d'études PIK Ingénierie et EFFILIOS.

Le but est de faire émerger des projets et d'accompagner les porteurs de projets.

Ce contrat unique associe des actions qui, prises singulièrement, pourraient ne pas entrer dans les critères du Fonds Chaleur.

Un autre avantage : une seule candidature portée par Grand Châtelleraut pour l'ensemble des phases, de l'étude du potentiel au suivi de l'installation.



(1) **ENR&R** : énergies nouvelles renouvelables et de récupération

Départ

Jean-Philippe Debiais, qui vous a accompagné dans vos projets de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables, quitte Grand Châtelleraut pour prendre de nouvelles fonctions.

Il vous remercie pour la confiance que vous lui avez accordée et les échanges qu'il a eus avec vous tous depuis 2008. Nous lui souhaitons bonne continuation pour ses nouvelles missions au sein du Syndicat Énergies Vienne.

La continuité du service commun, désormais intégré à la direction du Développement Économique, est assurée par Perrine Marmin, Mélanie Petiot et la nouvelle recrue Hervé Magnan.



Jean-Philippe Debiais

CONTACTS

CONSEILLÈRES EN ÉNERGIE PARTAGÉE*

05 49 23 64 93 / 06 31 01 44 78

Perrine MARMIN - perrine.marmin@grand-chatelleraut.fr

Mélanie PETIOT - melanie.petiot@grand-chatelleraut.fr

ÉCONOMIE DE FLUX / 05 49 23 64 88

Hervé MAGNAN - herve.magnan@grand-chatelleraut.fr

*Les Conseillères en Énergie Partagée (CEP) sont neutres et indépendantes



GRAND
CHÂTELLERAULT

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION